



DELIBERATION N°2026-42

Lancement de l'étude d'élaboration du plan de gestion de la végétation du SE de Aunay-sous- Crécy/Tréon

Extrait du Registre des Délégations

COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le huit septembre, s'est réuni à Sainte-Gemme Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 21

Présents pour le quorum : 21

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian	SAINT-OUEN-MARCHEFROY
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	ANEST Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M.	LUSZEZSZIN Bruno	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M.	FAVREAU Patrick	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	MEZARD Hugues	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	DELAHAYE Florian	Suppléant de	FAVREAU Patrick	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ALLAIN Philippe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	MITSIAS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE

Également présents (sans voix délibérative) : 4

M.	GENCE Xavier	Suppléant de	LUBOW Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléant de	GENCE Xavier	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme	ELEOUET Fabienne		SNA	Conseillère municipale	BUEIL
M.	BIEUVILLE Mathieu		CA Pays de Dreux	Conseiller municipal	EZY SUR EURE

M. Bernhart est nommé secrétaire de séance.

Exposé du 1er Vice-Président :

M. Tribouillois, 1^{er} Vice-Président rappelle qu'en **2021**, l'Agglomération du Pays de Dreux a lancé une étude dont l'une des finalités est la **régularisation du système d'endiguement d'Aunay-sous-Crécy - Tréon**.

En **2022**, le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières s'est vu **transférer la compétence « Prévention contre les Inondations »** par ses EPCI ; et notamment **la gestion des systèmes d'endiguement (SE)** et a repris le suivi de cette étude.

En **2025**, **des travaux de RCE** au droit du SE d'Aunay-sous-Crécy - Tréon ont mis en **pause** l'étude de danger.

En **2026** l'étude de danger a pu **reprendre** et devrait être **finalisée d'ici début de l'année 2027**.

Compte-tenu de l'avancement de ce document (en cours de validation par la DREAL) et dans le but de continuer l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale de classement du SE, le **SEBV** en tant que futur gestionnaire de ce SE, **aura l'obligation de surveiller et entretenir tout ouvrage** et organe hydraulique **constituant ce système d'endiguement**, de manière à ce que celui-ci **joue son rôle de protection**, tel qu'il sera défini dans son arrêté préfectoral d'autorisation.

Le SEBV devra en particulier **contrôler la végétation** qui ne devra pas menacer l'intégrité des ouvrages et empêcher leur surveillance ainsi :

- L'ensemble des ouvrages devra être accessible pour assurer toutes les opérations d'entretien ou de réparation nécessaires, y compris en cas d'urgence ;
- L'ensemble des ouvrages devra être visible pour assurer la surveillance requise, par exemple pour détecter aisément la présence d'animaux fouisseurs.

Une gestion correcte de la végétation comprendra le fauchage ou broyage de la couverture herbacée ainsi que l'élimination des arbres et de la végétation non herbacée. Les souches devront être retirées, afin d'éviter que les racines en pourrissant ne génèrent des galeries propices à la dégradation de l'ouvrage.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le Président à lancer et signer un marché pour l'étude d'élaboration du Plan de Gestion de la Végétation du SE d'Aunay-sous-Crécy - Tréon.

Les principales caractéristiques de ce marché sont :

- **Type** : Marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée ;



- **Objet** : Lancement d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du plan de gestion de la végétation du SE d'Aunay-sous-Crécy - Tréon sur des parcelles publiques et privées ;
- **Phasage** :
Le marché sera découpé en 2 phases :
 - Phase 1 : Diagnostic précis de la végétation implantée sur la digue et ses abords ;
 - Phase 2 : Elaboration du programme pluriannuel de gestion.
- **Montant prévisionnel** :
 - 40 000 € HT ;
- **Montage financier** : Le cas échéant, ces prestations pourront faire l'objet de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Vu les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat SEBV ;

Vu la délibération n°2021-25 relative au transfert de la compétence PI de ses EPCI membres vers le SBV4R ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2022027-0002 du 27 Janvier 2022 portant ajout de la compétence « Défense contre les inondations et contre la mer » aux statuts du bassin versant des 4 Rivières puis le transfert de la compétence PI des 4 EPCI au SBV4R ;

Considérant l'obligation réglementaire de gestion des ouvrages publics déclarés de protections contre les inondations par l'autorité GEMAPIenne qui en a la charge ;

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président** à lancer le marché public d'étude de mise en place du plan de gestion du SE d'Aunay-sous-Crécy - Tréon ;
- **D'autoriser le Président** à signer le marché avec le candidat retenu à l'issue de la consultation pour un montant maximal de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC ;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ce marché et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations du présent marché y compris les avenants et les demandes de subventions relatives ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Le Président,

Stéphane LEMOINE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 22.03.26

Le Président,

Stéphane LEMOINE

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE